



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

Procédure de demande d'inscription World Paratriathlon Series Saison sportive 2017

La fédération internationale (International Triathlon Union, I.T.U.) demande que les demandes d'inscriptions soient validées par les fédérations nationales.

En fonction de ses intérêts, la F.F.TRI. décide d'un ordre de priorité dans le choix des sportifs proposés à l'I.T.U. en prenant en compte le niveau de classification du sportif.

Demande d'inscription

Afin de pouvoir la valider, toute demande d'inscription auprès de la F.F.TRI. est à faire impérativement au plus tard 35 jours avant le premier jour de l'épreuve auprès des entraîneurs nationaux :

M. Nicolas BECKER : nbecker@fftri.com

Une fois validée par la F.F.TRI., la demande d'inscription de l'athlète auprès de l'I.T.U. est réalisée par le Responsable Logistique au plus tard 33 jours avant le premier jour de l'épreuve.

La F.F.TRI. ne garantit pas l'inscription du sportif. Elle n'accorde qu'un « visa » de participation auprès de l'I.T.U.

Pour valider l'inscription, il incombe au sportif (hors prise en charge par la F.F.TRI.) :

- d'être éligible auprès de l'I.T.U. afin d'entrer par lui-même sur la liste de départ (« Start List ») de l'épreuve (publication de cette liste 32 jours avant le premier jour de l'épreuve sur la page consacrée sur le site de l'I.T.U.),
- de s'acquitter du paiement des droits d'inscription et de toute autre prestation proposée par l'organisation si l'athlète ne court pas au titre de l'Equipe de France.
- de fournir auprès de la FFTRI la facture de son billet d'avion à destination du lieu de l'épreuve au plus tard 27 jours avant le premier jour de l'épreuve. Le manquement à cette obligation pourra entraîner la désinscription de l'athlète au 26 jours avant le premier jour de l'épreuve.

De plus, il est de la responsabilité de l'athlète de se mettre en conformité avec la réglementation internationale concernant sa tenue de compétition ([voir Réglementation Compétition ITU, annexe 28](#)).

Demande de désinscription

En tout temps l'athlète doit faire une demande de désinscription auprès de la F.F.TRI.. Elle devra faire l'objet d'un courriel motivé adressé à cmazure@fftri.com.

Si cette demande survient au moins 10 jours avant le premier jour de l'épreuve, elle sera examinée par la D.T.N. pour avis.

Si cette demande survient moins de 10 jours avant le premier jour de l'épreuve, l'athlète sera retiré par l'I.T.U. de toutes les listes de départ et listes d'attente des épreuves ayant lieu dans les 30 jours qui suivent la date de l'épreuve pour laquelle l'athlète est désinscrit.

Non-participation à l'épreuve

Les athlètes ne se présentant pas au départ d'une épreuve sans avoir effectué une demande de désinscription auprès de la D.T.N. au moins la veille du briefing ne pourront plus être inscrits sur aucune épreuve I.T.U. se tenant dans les 3 mois suivant cette épreuve.

Au cas où la période de 3 mois s'achève après la dernière épreuve de World Paratriathlon Series 2017, elle sera prolongée d'autant après la première épreuve de World Triathlon Series 2018.

Le calendrier des épreuves est disponible sur le site I.T.U. <http://www.triathlon.org/events/>. Ce calendrier étant évolutif, il est conseillé de visiter régulièrement le site I.T.U.